

Commune d'ETAIN

MARCHE DE TRAVAUX CREATION DU LOTISSEMENT DU MOULIN II - 2°tranche Avenue De Gaulle

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour la réalisation de la dernière tranche de son lotissement du Moulin comprenant :

- Lot 1 : Voirie, Assainissement, Eau potable
- Lot 2 : Electricité, Gaz, Télécom, Eclairage Public

Le Cabinet Thierry Dehove a été désigné en qualité de maître d'œuvre par délibération du Conseil Municipal d'Etain en date du 08.07.2005

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'établit à 396 005.00 € HT décomposée comme suit :

- Lot 1 : 320 837.50 € HT
- Lot 2 : 75 167.50 € HT

Le financement de cette opération se fera pour partie par les aides prévues auprès de financeurs (Conseil Général de la Meuse), et le reste sur les fonds propres de la commune.

2. Procédure de passation de marché

Au vu de l'estimation produite par le maître d'œuvre, la collectivité a engagé une procédure de marché négocié avec publicité et mise en concurrence telle que définie aux articles 35-I-5°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 23.05.2005 à l'Est Républicain (rubrique annonces légales)

Les candidatures devaient être déposées le 16.06.2005 à 12h00 soit 25 jours après l'envoi à publication.

3. Déroulement de la procédure :

Candidatures :

Suite à l'avis paru dans l'Est Républicain du 28.05.2005, 10 candidats ont remis leur dossier de candidature. Plusieurs entreprises se portaient candidates pour les deux lots.

Le 16.06.2005 à 14h00, la personne responsable du marché, assistée du Directeur Général des Services de la Commune et du maître d'oeuvre, a examiné les candidatures :

- Lot 1 : 8 candidatures furent retenues
- Lot 2 : 4 candidatures furent retenues,

- 1 candidat se présentant aux deux lots n'a pas fourni de dossier complet : il manquait les habilitations EDF et GDF (impératives) et le formulaire DC7 à jour. Par courrier du 17.06.2005, la PRM a invité l'entreprise à présenter les documents manquants, demande restée sans réponse.
- 1 candidat au lot 1 se présentait avec un sous traitant, 3 candidats pour le lot 2.

9 DCE ont été retirés, avec mention d'une date limite de dépôt des offres fixée au 05.07.2005 à 12 heures.

Offres :

A la date du 05.07.2005, 6 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 06.07.2005, la personne responsable du marché a examiné les offres, assisté du maître d'œuvre.

La plupart des offres se situant au dessous de l'estimation initiale, il a été décidé de ne pas engager de négociations.

La PRM a proposé le classement suivant :

Lot 1 : 1. *BERTHOLD* - 2. *MONTI* - 3. *ELTP*

Lot 2 : 1. *MTP* - 2. *LORRAINE TP*

à la Commission d'appel d'offres réunie le 08.07.2005, qui l'a validé, attribuant ainsi le marché à la société

- *BERTHOLD*, 55320 Dieue sur Meuse pour le lot 1, pour un montant de 300 878.25 € HT.

- *MTP*, 54790 Mancieulles pour le lot 2, pour un montant de 72 857.50 € HT.

Le Conseil Municipal réuni le 8.07.2005 a validé le choix de la Commission d'Appel d'Offres et a autorisé le Maire à signer les marchés correspondants.

Fait à Etain, le 11.07.2005

Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART